



Commission de Gestion du Conseil communal de Prangins

Rapport sur le préavis (15/17) – Comptes de l'exercice 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 43, 44, et 103 à 111 du Règlement du Conseil communal de novembre 2015, la Commission de Gestion (CG) composée de Mme Inma Girard, MM. Jean-Marc Bettems (président), Rémy Cochet, Daniel Bujard, Olivier Binz, Blaise Cartier, et Gilles Mauroux s'est réunie au total à 15 reprises dès décembre 2015.

Le travail de vérification des comptes a été effectué selon les directives du 1^{er} janvier 2004 du Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE) pour l'organe de révision des comptes communaux et, le cas échéant, pour la commission communale de gestion ou des finances.

Ce travail de vérification a été réalisé d'entente entre les Commissions des Finances et de Gestion. La Commission des Finances s'est attachée à l'aspect global des comptes, à la comparaison entre les résultats et le budget, ainsi qu'à l'analyse de la politique financière de la Municipalité ; le travail de la Commission de Gestion a été davantage basé sur le détail des comptes (vérification, imputation, tenue des comptes, etc.)

1. Vérification des pièces comptables

L'ensemble des classeurs des factures de l'exercice 2016 a été mis à disposition de la CG, lors de trois séances, afin que le travail de vérification puisse se faire.

Une partie des factures des comptes généraux, ainsi que celles concernant les préavis en cours de bouclage ont été vérifiés. Comme chaque année, et vu la quantité importante des écritures, les contrôles ont été effectués par pointage, ou par objets spécifiques.

La Commission de Gestion s'est concentrée sur les contrôles et vérifications des engagements financiers de l'exercice. Hormis la vérification du décompte final de la déchetterie (voir rapport de gestion), aucun autre préavis n'a pu être contrôlé.

2. Rapport de la Fiduciaire Heller

La CG n'a pas reçu à temps un exemplaire informatique du rapport de la vérification des comptes, établi par la Fiduciaire Heller, le 12 mai 2017. Exemplaire remis à la CG le 5 juin 2017, soit trois semaines après réception par la Municipalité.

Pour mémoire, la CG a pour mission de rendre son rapport 10 jours avant le CC, soit le 13 juin.

3. Rapport de la Commission des Finances

La Commission des Finances établit un rapport annexé au présent document. Ce rapport n'est pas soumis à votation. Il est destiné à apporter une analyse globale de la situation financière ainsi que de l'évolution des comptes. Il est lié au rapport résultant de l'examen des comptes 2016 par la CG.

La CG remercie la COFIN pour son travail approfondi au-delà de sa mission réglementaire.

Ci-dessous, veuillez trouver les questions les plus pertinentes au sujet de la gestion générale soulevées par la COFIN, ainsi que les réponses de la Municipalité.

Compte 101.3004 – Commissions extraparlimentaires: pourquoi n'y-a-t-il aucune dépense sur les commissions extra-parlementaires ?

Effectivement peu de séances. CHF 2'700.- ont été imputés par erreur dans le co 1003003 (commission culturelle)

Compte 101.3170 – Frais de réceptions et de manifestations : comment se ventilent les dépenses et pourquoi y-a-t-il un tel dépassement ?

Selon commentaire : inauguration déchetterie CHF 6'000.- ; cadeaux nouveaux habitants CHF 3'140.- ; achats vins (en stock) pour manifestation à venir CHF 5'200.-.

Compte 101.3040 – Caisse de pension, part employeur : le montant dépensé en 2016 est exactement le même qu'en 2015, ce qui est fort peu probable. Y-a-t-il une erreur?

Application du report 2015 sans modification, la différence est dans le chapitre 130

Chapitre 110 – Administration : le ratio entre les salaires et les charges sociales employeurs n'est pas continu d'une année sur l'autre entre 2015 et 2016. Pourquoi ?

La répartition de l'AVS entre pers. occ... et fixe se fait selon une clé. Par erreur un employé non soumis en 2016 est imputé à ce compte. Le total AVS payé est correct.

Compte 180.3185 – Honoraires et frais d'expertises : pourquoi avons-nous un dépassement de CHF 11.600 sur un poste qui a été amendé par le conseil ?

Le budget avait été fait sur la base de factures à recevoir pour des études (team +) menées avant 2016. En 2015 ce même compte était inférieur de CHF 13'290.- par rapport au budget. Le montant amendé correspond environ au dépassement.

Compte 180.3526 – Participation à des charges d'aménagement du territoire : pourquoi y-a-t-il eu quand même des dépenses sur un compte dont le budget a été mis à zéro ?

Deux factures liées à des préavis du Conseil régional 07/2011 et 67/2011 et relatives à notre participation à des frais d'études pour les transports publics ont été envoyées en 2016 et n'avaient pas été budgétées.

Compte 310.3162 – Redevance d'utilisation des eaux : pourquoi la redevance a-t-elle baissé à la plage et pas au port ? ne-serait-ce une mauvaise attribution du montant de CHF 868.50 au compte 310.3185 ?

Oui, mauvaise saisie !

Comptes 320.3146 – Entretien des forêts et 450.3154 Entretien des machines, du matériel et d'exploitation et d'entretien - pourquoi le coût de la remise en état de l'ancienne décharge du bois des Ages a été pris sur 2 comptes différents ?

Compte 320.3146 : Travaux de remblaiement du terrain à la déchetterie du Bois des Ages selon instructions imprévisibles et exigences supplémentaires de l'ingénieur forestier.

Compte 450.3154 Remise en état des infrastructures déchetterie Bois des Ages (barrière, cabane, socle pour bennes et parois de soutènement.

Compte 350.3114 – Achat de machines, de matériel d'exploitation et d'entretien : de quels meubles parle-t-on pour justifier le dépassement de CHF 1'800.- ? Cela change-t-il quelque chose au contrat de bail ?

Tables et chaises pour la terrasse dans l'inventaire communal, sans modification du bail.

Compte 351.4271 – Loyers des bâtiments du patrimoine administratif : quel est l'objet qui n'est plus loué pour justifier la fin du loyer ?

Abri PC sous le collège de la Combe, selon décision prise à l'AG ORPC de ne plus payer le loyer.

Compte 354.4231 – Immeuble Bénex 6A, loyer + subside : pourquoi y-a-t-il une baisse de rentrées ?

Réponse non disponible.

Comptes 610.3310 - Amort. oblig. Plan zones vitesse modérée 49/09 / 610.3320 Amort. compl. Plan zones vitesse modérée 49/09 : y-a-t-il un résultat des études financées par ce budget ?

Réponse non disponible.

4. Conclusion :

A la lecture du rapport explicite et transparent de la Commission des Finances, les membres de la CG rejoignent les conclusions de la COFIN : « La ligne rouge est en fait relativement proche ». Par conséquent, la maîtrise des coûts se doit d'être plus rigoureuse.

En conséquence, et au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Prangins

Vu le préavis municipal 15/17 concernant les comptes 2016

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Où les conclusions du rapport de la Commission de gestion ainsi que son annexe établie par la Commission des Finances,

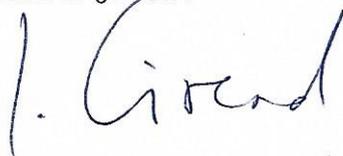
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2016.
2. d'accepter les comptes de la Bourse Communale de Prangins pour l'exercice 2016, tels que présentés.

Pour la Commission de gestion :

Inma Girard



Olivier Binz



Rémy Cochet



Blaise Cartier



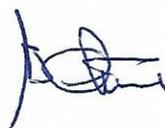
Daniel Bujard



Gilles Mauroux



Jean-Marc Bettems (Président)



Prangins, le 12 juin 2017